

Paysages de France s'en prend aux panneaux illégaux !

B. Boulay



La loi du 13 juillet 2010 suite au Grenelle de l'environnement a interdit ces panneaux publicitaires. Les décrets d'application ne sont sortis qu'en 2015, mais pas grand chose ne bouge. Estimant qu'il est temps d'appliquer la loi, l'association **Paysages de France** lance en juin partout en France, une demande d'enlèvement des panneaux auprès des préfets.

Ce matin, une équipe de militants colle des bandeaux fluorescents « Panneaux illégaux » sur les panneaux en cascade de la RD420, qui affichent une dizaine de panneaux sur quelques centaines de mètres entre Deyvillers et Épinal. Une opération de sensibilisation pour le public.

Illégaux mais toujours là !

« Tous ces panneaux sont illégaux, explique **Laurent Fetet, président de l'association Paysages de France**. Nous estimons qu'en 2 ans, les autorités ont eu largement le temps de faire appliquer la loi. Nous défendons nos paysages et luttons contre la pollution visuelle. Ça gâche le paysage et ça n'est même pas efficace car avec la multiplication des panneaux, on ne les regarde même plus ! ».

Opérations similaires partout en France

Les panneaux appartiennent aux afficheurs qui connaissent le code de l'environnement mais le bafouent sans remord ! Environ 600 000 panneaux sont illégaux en France, poursuit-il. Sur le mois de juin, des opérations du même type que celle de ce matin sont menées sur toute la France.

Faire enlever les panneaux

« Nous prenons des photos des panneaux et nous les envoyons au préfet pour lui demander de les faire enlever en application de la loi. Normalement, comme l'association est agréée au niveau national, il doit prendre en compte notre demande. La ville de Golbey s'est engagée à enlever tous ses panneaux courant 2017, car pour cette ville, ils sont tous illégaux ! Seuls, quelques exceptions sont autorisées comme un panneau pour les produits du terroir, les monuments historiques ou encore les manifestations culturelles ».



